Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 35 (1964)

Heft: 4

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2. Bilan au 31 décembre 1963

		Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Caisse		33.05	
Compte de chèques		6 006.67	
Compte bloqué		—.—	
Titres		97 975.—	
Dépôts : s/c. 8202 et 21894		10 203.60	
s/c. 16676 (Fonds du sentier des gorges de Moutier)		16 225.05	
s/c. 19860 (Fonds du cinéma)		5 773.70	
C/c. BPS immeuble de Moutier		12 950.30	
Immeuble		73 267.30	
Mobilier		1.—	
« La Jurassienne »		—.—	
Fonds de réserve		32 185.80	
Capital au 1er janvier 1963	256 036.32		
Déficit de l'exercice	1 414.85		
Capital au 1er janvier 1964	254 621.47		254 621.47
		254 621.47	254 621.47

Delémont, le 20 janvier 1964. Le caissier : H. FARRON

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour, 5 février 1964, à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1963.

Les différents comptes ont été pointés et contrôlés et les pièces justificatives vérifiées, ainsi que le bilan et l'état de fortune de l'ADIJ.

Les papiers-valeurs et pièces de contrôle ont été produits et vérifiés.

Le tout a été trouvé en bon ordre et établi avec maîtrise.

Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes de l'ADIJ pour l'année 1963 et remercient le caissier, M. Henri Farron, pour la bonne tenue et présentation de ses comptes.

Delémont, le 5 février 1964.

Les vérificateurs :

Pour la commune de Courgenay :

_____

Pour la commune de Reconvilier : Frédy WIPF

Le vérificateur permanent : Wald. WÜST, Moutier

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.